

Séance du : 12 avril 2023

n° 29_2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 17 heures 30.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 avril 2023, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 12 avril 2023 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence du quatrième Vice-Président Mr Serge SERRANO.

M. Bertrand GELI est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Hélène MARTY, Virginie MIR, Florence SIORAT.

Serge BARTHES, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Dominique GUIRAUD, Pierre MONOD, Serge SERRANO, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN

En exercice : 63

Présents : 14

Avaient donné pouvoir :

Olivier GUERRA à Virginie MIR

Nombre de voix : 15

Excusés :

Sophie ADROIT, Sandrine CAMPGUILHEM, Catherine LATCHE,

Pascal ASSEMAT, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Jean-François IMBERT, Olivier JULLIN, Alain MERCIER, Marc METIFEU, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Hervé RAMONDA, Alain SCHMIDT

Objet : Conclusion d'un marché public d'études en vue de la réalisation de l'évaluation environnementale de la 2^{ème} révision du SCoT

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée qu'afin de maîtriser le développement et l'aménagement de son territoire, en cohérence avec les dernières évolutions législatives, le conseil syndical a décidé de réviser son schéma de cohérence territoriale (SCOT), par délibération en date du 08 décembre 2022.

Les études nécessaires à ce projet seront réalisées pour la partie urbanisme par les services de Haute-Garonne Ingénierie / ATD31.

Toutefois, les études nécessaires à l'évaluation environnementale de la révision nécessitent des compétences spécifiques dont ne disposent pas HGI / ATD31 et nécessitent donc de conclure un marché public de services, afin de confier ce dossier à un prestataire privé.

A cet effet, une consultation a été lancée par la parution d'un avis d'appel public à concurrence sur la plateforme <https://marchespublics.aude.fr/> le 09 janvier 2023, avec une date limite de remise des offres fixées au 10 février 2023.

Cinq bureaux d'études ont répondu dans les délais fixés. Après analyse de l'ensemble des offres, la proposition de la société **EVEN Conseil**, pour un montant de **54 712.50 € HT, pour la tranche ferme** et de **9 325.00 € HT pour la tranche optionnelle**, a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

1. **D'autoriser** Monsieur le Président, ou à son représentant, à conclure le marché public de services pour la réalisation de l'évaluation environnementale de la 2^{ème} révision du SCOT avec la société EVEN Conseil ;
2. **De donner** compétence à Monsieur le Président, ou son représentant, pour les actes d'exécution de ce marché ;
3. **Que ce marché sera réalisé pour le montant** de 54 712.50 € HT pour la tranche ferme et de 9 325.00 € HT pour la tranche optionnelle, figurant à l'acte d'engagement ;
4. **Que la durée prévisionnelle de ce marché** sera de 17 mois pour la tranche ferme, hors délais de validation pris par le PETR.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 avril 2023

Pour le Président empêché
Le Vice-Président


Serge SERRANO

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.40.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20230412-29_2023-DE